



Validité de la correspondance du maire

Par **tartalis**, le **14/12/2007** à **17:43**

Bonjour,

J'ai déposé et obtenu une déclaration de travaux , 2 ans après le maire m'ordonne d'arrêter les travaux par une lettre avec AR . Motif , sur les dires d'un voisin , empiètement sur le domaine public. Je voudrais savoir si cette correspondance vaut Arrêté. merci